



Tribunal d'instance, saisie de mon vehicule

Par **catmassilia**, le **06/02/2013** à **22:21**

Bonjour,

Demainn j'ai rendez vous au tribunal d'instance et je suis dans l'impossibilité d'y aller car je suis seule et j'ai mes deux petites filles en bas âge.

Que dois-je faire, ? cette audience a lieu à 9 h et, si je ne me présente pas, ils vont sans doute m'enlever mon vehicule vu que je suis déjà passée 2 fois mais à chaque fois ça a été reporté ?

Par **Tisuisse**, le **07/02/2013** à **07:36**

Bonjour,

Il faudrait nous en dire plus car on ne sait pas pour quels motifs vous avez dû comparaître devant ce tribunal. Par ailleurs, le tribunal d'instance ne juge que les affaires civiles, pas au pénal. Donc, je pense que vous êtes convoquée par la juridiction pénale (tribunal de proximité, tribunal de police ou tribunal correctionnel) mais que l'audience se déroule dans les locaux du tribunal d'instance, faute de locaux séparés.